



Le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants

QUESTIONS-RÉPONSES



ECPAT est un réseau d'organisations et d'individus travaillant de concert en vue d'éliminer la prostitution infantile, la pornographie mettant en scène des enfants et le trafic d'enfants à des fins sexuelles. ECPAT encourage la communauté internationale à veiller à ce que tous les enfants du monde puissent jouir de leurs droits fondamentaux à l'abri de toutes les formes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.



Le Tourisme Sexuel impliquant des Enfants

QUESTIONS-RÉPONSES

Des extraits de cette publication peuvent être reproduits à condition que la source et qu'ECPAT International soient dûment reconnus.

Droits d'auteurs © 2008, ECPAT International

ECPAT International souhaite remercier Luc Ferran et Giorgio Berardi ainsi que Patchareeboon Sakulpitakphon pour leur contribution à cette publication. La revue de littérature a été effectuée par Danielle Sever alors que Mark Capaldi était chargé de la coordination et du soutien technique. La version imprimée de cette publication a été corrigée par Anthony Burnett et la mise en page a été effectuée par Manida Naebklang.

Imprimé par : Saladaeng Printing Co.Ltd.

(Éradication de la prostitution infantile, de la pornographie mettant en scène des enfants et du trafic d'enfants à des fins sexuelles)
328 Phayathai Road, Bangkok 10400, Thaïlande
www.ecpat.net
info@ecpat.net



Le Tourisme Sexuel impliquant des Enfants

QUESTIONS-RÉPONSES

Table de Matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Qu'est ce que l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales? | 3 |
| Qu'est-ce qu'ECPAT International? | 4 |
| Qu'est-ce que le tourisme sexuel impliquant des enfants? | 6 |
| Où a lieu le TSIE? | 7 |
| Établir le nombre d'enfants victimes dans les destinations | 8 |
| Agresseurs et Victimes | 12 |
| Qui sont les agresseurs? | 12 |
| Études de cas | 13 |
| Victimes | 15 |
| Les différents visages du tourisme sexuel impliquant des enfants | 17 |
| Le TSIE et les autres formes d'ESEC | 19 |
| Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite de personnes | 19 |
| Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la pédopornographie | 21 |
| Le tourisme sexuel impliquant des enfants et le mariage précoce | 22 |
| Les Droits de l'Enfant, la Protection de l'Enfance et le Tourisme | 24 |
| Quelles actions sont menées pour combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants? | 27 |
| Le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages (Le Code) | 30 |
| Législation extraterritoriale et application de la législation nationale | 32 |
| Que pouvez-vous faire? | 35 |
| Notes | 37 |

Qu'est ce que l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales?

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) est une violation grave des droits de l'enfant et une atteinte à notre dignité collective. Selon la Déclaration et le Plan d'Action contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales, l'ESEC est définie comme *'l'abus sexuel par un adulte contre une rétribution en nature ou en espèces versée à l'enfant ou à une ou plusieurs tierces personnes'* et est un processus dans lequel *'l'enfant est traité comme un objet sexuel et comme un objet commercial.'* L'ESEC constitue *'une forme de coercition et de violence contre l'enfant et équivaut au travail forcé et à une forme contemporaine d'esclavage.'*¹ Identifiée pour la première fois comme une question d'ampleur *planétaire* au Congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en 1996, l'ESEC est un problème complexe qui nécessite des interventions spécifiques et l'attention continue de la communauté internationale.

L'ESEC peut prendre de nombreuses formes, chacune provoquant des séquelles terribles pour les enfants et les communautés concernés. Les formes principales de l'ESEC sont la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants (appelée aussi pédopornographie) et la traite des enfants à des fins sexuelles; le tourisme sexuel impliquant des enfants

et certains types de mariage précoce sont considérés comme des formes particulières de prostitution des enfants. Les causes de l'ESEC sont très diverses et comprennent les inégalités économiques, la demande pour des relations sexuelles avec les enfants, les inégalités entre les sexes, les conflits armés, les comportements sociaux ou encore les excès de la société de consommation. Aucun pays au monde n'échappe aux différentes formes d'ESEC, mais les expériences individuelles et réponses qui y sont apportées peuvent varier.

Une forme d'ESEC qui a souvent attiré l'attention des médias et du public au cours des 15 dernières années est le tourisme sexuel impliquant des enfants ou TSIE. Le TSIE est aussi appelé exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme ou ESET. Le tourisme sexuel impliquant des enfants a lieu dans de multiples destinations touristiques y compris dans des endroits qui n'ont pas de vraies infrastructures de tourisme. Ce phénomène pose un des plus grands défis à un monde de plus en plus intégré et à une industrie du tourisme et du voyage en pleine expansion. Le but de cette brochure est de donner au voyageur, au professionnel du tourisme, au représentant gouvernemental, au membre du personnel d'une ONG, ou simplement au particulier intéressé par le sujet, un aperçu du problème et des actions qui peuvent être menées.

Qu'est-ce qu'ECPAT International?



Le sigle ECPAT signifie **End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes**

4

ECPAT est un réseau d'organisations et d'individus travaillant ensemble pour éliminer l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC). A l'heure actuelle, les organisations affiliées et les groupes nationaux d'ECPAT présents dans plus de 70 pays entreprennent divers types d'actions contre l'ESEC telles que: un travail de sensibilisation sur les différentes formes de l'ESEC, le développement de politiques efficaces en collaboration avec des agences nationales et internationales, des services de soins et de protection aux victimes d'exploitation sexuelle, et la sensibilisation chez les enfants et les communautés à risques. En tant que réseau uni, ECPAT encourage la communauté internationale à œuvrer pour que, partout dans le monde, les enfants jouissent de leurs droits fondamentaux, libres de toutes formes d'exploitation sexuelle.

Le problème du tourisme sexuel est au centre du travail du réseau ECPAT depuis ses débuts en 1990. A l'origine, le réseau ECPAT était une simple campagne contre le tourisme sexuel faisant suite à la publication

de travaux de recherche en Asie portant sur la prostitution des enfants dans le tourisme en Thaïlande, au Sri Lanka et aux Philippines. Lors d'une réunion à Chiang Mai, dans le nord de la Thaïlande, des particuliers et des organisations intéressés firent le point sur la gravité de la situation et décidèrent de lancer une campagne intitulée « *End Child Prostitution in Asian Tourism* » (d'où le sigle ECPAT).

En 1996, ECPAT s'est étendu à d'autres pays d'Asie et d'Europe et des Amériques. Le sigle est resté le même bien que le nom entier soit désormais *End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes* (Mettre fin à la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et la traite des enfants à des fins sexuelles). La campagne ECPAT d'alors prit de l'envergure et réussit à mobiliser l'attention de l'opinion publique. Les gouvernements commencèrent à s'intéresser à la question et les ONG prirent part à la lutte. La dynamique du mouvement s'amplifia au point où il fut décidé d'organiser le Premier Congrès Mondial

sur l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des Fins Commerciales à Stockholm, en collaboration avec l'UNICEF et le Groupe des ONG pour la Convention Relative aux Droits de l'Enfant. Cet événement décisif a vu 122 gouvernements s'engager à former « un partenariat mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants » et à «développer un plan d'action national » pour traiter le problème dans leur propre pays. Cet engagement collectif est maintenant connu sous le nom de la *Déclaration et de l'Agenda pour l'Action*. Ainsi a-t-il été décidé de transformer la campagne ECPAT en une organisation dont le secrétariat international serait situé à Bangkok, en Thaïlande.

Cinq ans plus tard, le Deuxième Congrès Mondial eut lieu à Yokohama, au Japon. Le nombre de gouvernements représentés (134) était plus grand encore que celui du Premier Congrès (122) et le nombre de participants (plus de 3000) était presque le double de celui de Stockholm. Avec un fort accent mis sur la représentation et la participation des jeunes et des enfants dans les efforts contre l'exploitation sexuelle, le Deuxième Congrès Mondial a su mobiliser les acteurs de différents secteurs et initier des partenariats entre les diverses parties prenantes : gouvernements, ONG, police, l'industrie du tourisme et du voyage,

organisations internationales de développement et représentants de la société civile.

Aujourd'hui, le Secrétariat d'ECPAT International et le réseau ECPAT continuent de travailler activement contre toutes les formes d'ESEC. Tandis qu'une grande partie du réseau se charge de la prévention du tourisme sexuel à travers des campagnes de sensibilisation, la recherche, des dispositifs de signalement et la collaboration avec le secteur touristique, de nombreux groupes ECPAT se concentrent sur les autres formes d'ESEC, notamment la traite des enfants dans un but sexuel, la pédopornographie et la prostitution locale des enfants. Les membres du réseau travaillent avec les agences et des organisations compétentes partout dans le monde pour s'assurer d'une protection efficace et continue des enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

La Déclaration et le Plan d'Action de Stockholm appellent tous les Etats, tous les secteurs de la société, et toutes les organisations régionales, internationales et nationales à se mobiliser contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. En particulier, ils demandent que des actions soient prises en matière de Coopération et de Coordination, de Prévention, de Protection, pour la Réhabilitation et la Réinsertion, et pour la Participation des Jeunes.

Qu'est-ce que le tourisme sexuel impliquant des enfants?

Le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE) est l'exploitation sexuelle commerciale des enfants par une ou plusieurs personnes voyageant en dehors de leur province, région géographique ou de leur pays. Les touristes sexuels peuvent être des ressortissants du même pays ou d'un pays étranger. Le tourisme sexuel entraîne souvent l'utilisation de services d'hébergement, de transport ou d'autres services touristiques qui facilitent le contact avec des enfants et permettent à l'agresseur de rester anonyme dans l'environnement et la population locale.

6

Le TSIE consiste en un échange d'argent, de vêtement, de nourriture ou d'autres contreparties avec un enfant ou une tierce personne contre des relations sexuelles. Le TSIE se produit dans des lieux variés : allant de maisons closes dans des quartiers chauds aux plages, en passant par des hôtels cinq étoiles, dans des zones urbaines, rurales, ou côtières. Il peut se dérouler sur une longue période de temps. Par exemple, dans le cas d'une longue période de 'préparation' durant laquelle l'agresseur se lie d'amitié avec un enfant vulnérable et gagne sa confiance avant de l'exploiter sexuellement. Dans d'autres cas, le touriste sexuel achète des services sexuels directement auprès d'une tierce personne qui maintient l'enfant dans

une position d'exploitation et le met à la disposition du touriste.

Les touristes sexuels proviennent de tous les milieux socio-économiques : ils peuvent être mariés ou célibataires, hommes ou femmes, des touristes aisés ou des voyageurs à petit budget. Une fausse perception récurrente est que tous les touristes sexuels sont des hommes d'âge mûr ou vieux. En vérité, on rapporte que de jeunes touristes voyagent dans le but précis d'abuser d'enfants. Les touristes sexuels à la recherche d'enfant peuvent être des étrangers ou des ressortissants qui voyagent dans leurs propres pays. Certains touristes sexuels ciblent des enfants en particulier mais la plupart sont des agresseurs occasionnels qui n'ont pas une préférence propre pour les enfants, mais profitent d'une situation dans laquelle un enfant est mis à leur disposition.

Ce type d'exploitation peut se produire n'importe où dans le monde et il n'existe aucun pays ni destination touristique qui soit à l'abri. Il peut arriver que le TSIE touche fortement une destination avant de se porter vers une autre quand des mesures sont prises par les autorités étatiques, l'industrie du tourisme et les organismes qui travaillent dans la protection de l'enfance. Quand des actions de protection de l'enfance sont menées dans certaines destinations

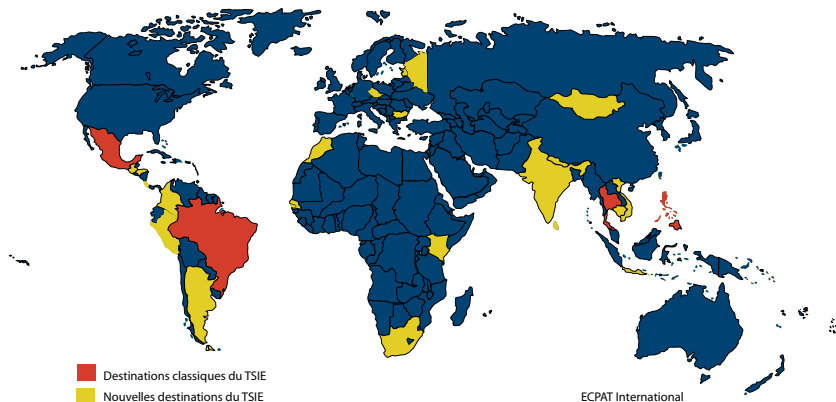
touristiques atteintes par le TSIE, il est important de prendre en compte que les pays ou destinations voisines peuvent en souffrir à leur tour.

Les médias ou des individus intéressés par la question font souvent la demande de statistiques et de chiffres concernant le TSIE. Toutefois, il est difficile d'obtenir des données précises, qu'il s'agisse du nombre d'enfants victimes ou de celui des touristes sexuels. Plusieurs facteurs rendent ardue l'obtention de chiffres exacts. Premièrement, puisque le tourisme sexuel impliquant des enfants est une activité illégale, il est la plupart du temps caché ou le fait de groupes criminels

organisés. Deuxièmement, c'est un sujet qui est encore considéré comme tabou : dans beaucoup de régions du monde, les principaux acteurs concernés nient l'existence du problème ou en réduisent l'importance, craignant, en le dévoilant, d'engendrer une image négative de la destination de voyage et de gêner le développement du tourisme. En outre, le sujet reste généralement peu compris et confus pour les majeures parties prenantes dans la police, le gouvernement, les médias et la communauté dans son ensemble. Beaucoup d'affaires de tourisme sexuel impliquant des enfants sont classifiées à tort comme des incidents d'abus sexuel sur enfants, de prostitution ou de pédophilie.

Où a lieu le TSIE?

Le tourisme sexuel impliquant des enfants est un phénomène en expansion. Si le problème a été observé dans certaines destinations depuis plus de 15 ans, il s'agit d'une tendance récente pour d'autres. Dans ce chapitre, on distinguera les destinations dites « classiques » ou touchées depuis longtemps et les nouvelles destinations qui font face à ce problème.



Établir le nombre d'enfants victimes dans les destinations

Il est difficile d'estimer le nombre d'enfants dans le monde qui sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et encore plus difficile d'en tirer le nombre qui sont touchés par le tourisme sexuel. Cependant, il est possible de citer certains chiffres sur les enfants victimes et les enfants à risques dans plusieurs destinations touristiques. Les exemples régionaux suivants donnent une idée plus claire des anciennes et nouvelles destinations touchées par le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Amériques

Les pays de l'Amérique du Nord, centrale, et du Sud ont tous été affectés par le tourisme sexuel impliquant des enfants, bien que de façons et à des degrés différents. Dans cette région, le schéma destination des pays industrialisés vers les pays en voie de développement a souvent prévalu : des ressortissants canadiens et américains voyageant dans des pays de l'Amérique centrale et du Sud pour profiter de leur pouvoir d'achat et exploiter des enfants. Certains pays connaissent ce problème depuis plus de 20 ans alors que d'autres, tels que la Colombie, n'en souffrent que depuis peu.

8

Mexique

Longtemps considéré comme une destination privilégiée pour le tourisme sexuel, le Mexique continue à faire face à un sévère problème de prostitution des enfants. Une estimation du Système d'État de Développement Familial Intégré affirme que plus de 20 000 mineurs sont victimes de prostitution. Les villes où l'exploitation sexuelle a été plus fréquemment observée sont les villes touristiques de Tijuana, Acapulco, Cancún et Guadalajara.² De nombreuses enquêtes menées sur des touristes sexuels américains ont abouti au Mexique. 18 des 50 (soit 36%) cas de tourisme sexuel commis par des ressortissants américains entre 2003 et 2006 concernaient le Mexique.³

Colombie

La Colombie n'est pas un pays qu'on associe facilement au tourisme en raison d'une longue guerre civile, des enlèvements et d'une forte criminalité. Toutefois, cela n'empêche pas des touristes étrangers de voyager en Colombie et de pratiquer le tourisme sexuel impliquant des enfants dans la ville côtière de Cartagena et la capitale Bogota. L'UNICEF, la police et des ONG ont conjointement estimé entre 20 000 et 35 000 le nombre d'enfants victimes d'ESEC en Colombie.⁴ A Cartagena, ville des caraïbes qui attire des touristes de partout, 1 500 garçons et filles seraient victimes de prostitution avec des touristes étrangers recherchant manifestement des partenaires

mineurs. En vue d'une situation qui s'aggrave, les autorités de la ville ont élaboré

un plan d'action pour lutter contre l'ESEC.

Afrique

Beaucoup de pays africains ont favorisé le tourisme pour attirer des investissements étrangers et financer le développement d'infrastructures. Si cela a pu susciter un accroissement du tourisme sur le continent africain, conjugué à un intérêt renaissant pour l'Afrique comme choix de destination, cette croissance s'est accompagnée, d'une manière prévisible, d'une hausse du tourisme sexuel impliquant des enfants. D'ailleurs, si ce problème a souvent été associé aux pays de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, tels que le Maroc ou le Sénégal, il semblerait que d'autres pays et régions du continent subissent maintenant l'arrivée de touristes à la recherche de relations sexuelles avec des enfants, y compris des touristes africains, comme le montre l'exemple du Kenya.

Kenya

Une étude récente de l'UNICEF a démontré l'étendue et les différentes formes de TSIE au Kenya. Les villes côtières de Malindi, Mombasa et Kilifi sont estimées avoir entre 10 000 et 15 000 filles mineures victimes de touristes sexuels.⁶ Une autre évaluation affirme que 30 000 filles âgées de 12 à 14 ans sont victimes d'exploitation sexuelle dans des hôtels et des villas privées.⁷ Les nationalités impliquées ne reflètent pas nécessairement le passé colonial du pays, comme c'est souvent le cas dans les pays touchés par le tourisme sexuel. Les résultats de cette étude placent les nationalités les plus impliquées dans l'ordre suivant: Italiens (18%), Allemands (14%), et Suisses (12%) avec les touristes venant de l'Ouganda et de Tanzanie, respectivement cinquième et sixième dans la liste.⁸

Ghana

Les touristes sexuels qui voyagent au Ghana sont conscients que le faible système juridique et une protection sociale fragile leur permettent d'avoir accès à des enfants vulnérables. Un entretien avec un touriste sexuel a révélé qu'il donnait aux enfants «de la nourriture, des vêtements, et d'autres choses » en échange de relations sexuelles.⁹ Ce touriste était en fait un ressortissant américain et non un touriste d'un pays plus "proche" du Ghana vis-à-vis de son passé, sa géographie, ou ses relations économiques. On voit ici que le touriste est attiré par l'accès aux enfants pauvres et vulnérables qu'il peut exploiter à travers son pouvoir économique.

Asie

L'Asie, en particulier l'Asie du Sud Est et certains pays de l'Asie du Sud, est depuis longtemps la cible de touristes sexuels. La Thaïlande et les Philippines sont souvent associées au tourisme sexuel impliquant des enfants, en partie dû à un 'commerce du sexe' déjà développé. Cependant, d'autres pays ont émergés comme des destinations majeures : en conséquence des mesures prises pour combattre ce fléau en Thaïlande, le Vietnam et le Cambodge ont vu leur nombre de touristes sexuels augmenter. Des pays tels que la Mongolie ont également observé une augmentation des crimes sexuels sur enfants par des touristes, démontrant ainsi que l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme évolue en fonction des changements politiques, économiques et sociaux.

Philippines

Les Philippines sont une ancienne cible de ressortissants étrangers à la recherche de rapports sexuels avec les enfants et sont considérées comme une destination 'traditionnelle' du TSIE. Les estimations du nombre d'enfants victimes d'ESEC ou du TSIE varient entre 10 000 enfants victimes de prostitution dans tout le pays et 20 000 enfants victimes de prostitution dans la seule zone métropolitaine de Manille.¹⁰ Les Philippines sont également devenues le centre d'intérêt des médias et des activistes de la protection de l'enfance. Les arrestations de touristes étrangers auteurs de crimes sexuels contre des enfants sont monnaie courante.

Mongolie

Le tourisme en Mongolie se développe rapidement. En 2004, le nombre de visiteurs venus en Mongolie a augmenté de 49 pour cent.¹¹ Même si la plupart d'entre eux sont respectueux des lois, cette hausse a provoqué des inquiétudes sur les risques de tourisme sexuel impliquant des enfants. Lors d'une réunion régionale, les groupes ECPAT d'Asie ont discuté de la participation en Mongolie par des ressortissants étrangers dans des commerces à caractère sexuel visant à faire venir d'autres touristes.¹² ECPAT Mongolie, en collaboration avec d'autres associations pour la protection de l'enfance ainsi que les autorités de tourisme, ont répondu à la situation par une large distribution de matériaux de sensibilisation – visant surtout les touristes – portant sur l'illégalité des relations sexuelles avec les enfants en Mongolie.

L'Europe de l'Est et la CEI

Le bloc de l'Europe de l'Est a vu une forte augmentation de l'exploitation sexuelle des mineurs à des fins commerciales depuis la dissolution de l'Union Soviétique, et surtout de la traite des enfants à des fins commerciales. Des pays comme la Russie, la République Tchèque et l'Ukraine étaient parmi les premiers pays à faire face à la traite des enfants, à la pédopornographie et aux autres

formes d'exploitation sexuelle des enfants. Mais ils ont été rapidement suivis par d'autres pays de la région qui, avec la montée du tourisme, ont connu une augmentation du TSIE. Le tourisme sexuel impliquant des enfants est un problème régional ; les touristes originaires d'Europe de l'Ouest se déplacent dans les pays de l'Est pour avoir des relations sexuelles avec des mineurs. Parfois, des ressortissants des pays voisins sont impliqués, comme dans le cas de l'Estonie (voir ci-dessous). L'Europe du Sud Est a également vu une montée du tourisme sexuel, en particulier la Bulgarie qui a été identifiée comme une destination croissante de TSIE.¹³

Russie

Depuis la chute de l'Union Soviétique, la Russie a souvent été citée comme un pays d'origine et un pays de transit des enfants victimes de traite dans un but sexuel. La Russie a aussi été identifiée comme un producteur massif de pornographie mettant en scène des enfants. Le tourisme sexuel impliquant des enfants y est récemment devenu l'une des formes principales d'exploitation sexuelle des enfants. Le nord ouest du pays est une cible des touristes sexuels de part sa proximité avec les pays scandinaves. Le premier ressortissant finlandais à être poursuivi en vertu de la législation finlandaise extraterritoriale a été condamné pour des crimes commis dans la ville de Vyborg.¹⁴ A Moscou, le nombre d'enfants victimes de la prostitution se situe entre 20 000 et 30 000 et il y a eu plusieurs cas de touristes sexuels venu de l'Ouest pour exploiter des enfants.¹⁵

Estonie

En raison de sa proximité avec les pays de l'Europe de l'Ouest et de la montée du tourisme, l'Estonie a dû affronter un problème grave de traite de personnes et l'accroissement du tourisme sexuel impliquant des enfants. En 2004, le cas d'un citoyen finlandais qui a été condamné dans son pays à deux ans et dix mois d'emprisonnement pour multiples crimes sexuels contre des enfants montre la dimension régionale du problème. La présence de touristes, notamment de Russie, de GB et d'autres pays européens, a aussi été enregistrée, même si l'ampleur exacte du problème reste inconnue.

Agresseurs et Victimes

Qui sont les agresseurs?

Les touristes sexuels à la recherche d'enfants peuvent être mariés ou célibataires, hommes ou femmes (mais la plupart sont des hommes), étrangers ou ressortissants du pays, riches ou touristes à petit budget, de milieu social aisé ou défavorisé. Bien qu'ils n'aient pas de caractéristiques physiques, de mode de comportement social ou de façons d'être qui les trahissent, il est possible de séparer les touristes sexuels en trois catégories :

1) Le touriste sexuel occasionnel

Le touriste sexuel occasionnel abusera sexuellement d'un enfant car il ou elle cherche à expérimenter et profite de l'anonymat ou de l'impunité dont jouissent les touristes. Il ou elle n'a pas de préférence sexuelle exclusive pour les enfants. Souvent, l'agresseur occasionnel est un touriste sexuel qui ne fait pas de distinction et qui profite d'une situation où on lui présente la possibilité d'avoir des relations sexuelles avec un mineur. La majorité des touristes sexuels sont des touristes sexuels occasionnels.

2) Le touriste sexuel préférentiel

Le touriste sexuel préférentiel présente une attirance particulière pour les enfants. Il ou elle a encore la capacité d'éprouver du désir sexuel pour les adultes mais cherchera activement des enfants de préférence. Le

touriste sexuel préférentiel vise en général les adolescents ou les enfants pubères. Il est important de distinguer ce type d'agresseur sexuel du pédophile.

3) Le pédophile

Le pédophile manifeste une inclination exclusive pour les enfants pré-pubères. Souvent considéré comme une personne qui souffre de troubles cliniques, il se peut que le pédophile ne montre pas de préférence pour les garçons ou les filles et ne considère pas les relations sexuelles avec les enfants comme impropres. Les pédophiles, tout comme les agresseurs préférentiels, forment une minorité chez les touristes sexuels.¹⁶

Études de cas

Il n'est pas facile de classer par catégorie tous les touristes sexuels mais les cas suivants peuvent aider à illustrer chacune de ces catégories.

Touriste sexuel occasionnel

Très peu de touristes occasionnels sont arrêtés, poursuivis en justice et condamnés. C'est peut être parce qu'ils ne cherchent pas à faire d'enregistrement visuel des abus commis ; ils n'emploient pas de mesures extrêmes pour exercer des sévices sexuels sur les enfants, comme contacter des réseaux pédophiles ou échanger de la pornographie. Comme ils sont souvent plus impliqués dans l'exploitation d'adolescents plutôt que de jeunes enfants, ils profitent peut-être d'une certaine tolérance sociale en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des mineurs, considérée parfois comme un crime moins grave que celui de l'abus de jeunes enfants (voire pas grave du tout), aussi bien dans leur pays d'origine que dans le pays de destination.

Néanmoins, certains cas illustrent bien les dynamiques de l'exploitation sexuelle commise par un touriste occasionnel. Le français Amon Chemouil fut arrêté et poursuivi en justice en 2001 pour avoir abusé d'une fillette de 11 ans à Pattaya en Thaïlande.¹⁷ L'abus a été filmé par l'un de deux touristes suisses qui étaient avec Chemouil. Durant le procès, Chemouil

expliqua que son acte était un moment de faiblesse et s'est excusé de « lui avoir volé son enfance ». Il se déclara pleinement coupable de son acte, à la différence de beaucoup de touristes sexuels préférentiels et pédophiles qui accusent la victime de les avoir séduits. Des experts présents au procès n'ont pas classifié Chemouil comme un pédophile. Ce fut le premier cas en France à être poursuivi en justice en vertu de la législation extraterritoriale qui vise à combattre le tourisme sexuel.

Quelle que soit l'intention première du touriste et que l'acte soit délibéré ou non, tout contact sexuel avec un enfant est un acte criminel qui a de graves conséquences pour l'enfant.

Touriste sexuel préférentiel

Un exemple de profil de touriste sexuel préférentiel est celui d'un citoyen singapourien nommé Darwis Rianto Lim qui enseignait à l'École Polytechnique de Temasek à Bangkok.¹⁸ Il fut arrêté par la police thaïe le 24 avril 2005 pour avoir essayé de contacter des garçons mineurs sur Internet.¹⁹

Suite à des informations fournies par l'agence américaine Immigration and Customs Enforcement (ICE), et par des officiers australiens d'Interpol qui avaient suivi les efforts de ce professeur pour acheter des relations sexuelles avec des garçons thaïs sur Internet, des officiers de la police thaïe du Central Investigation Bureau (CIB) se sont faits passer pour des proxénètes pour prendre Lim au piège.²⁰

Peu de temps après son arrivée à Bangkok, Lim posta des messages sur Internet offrant US\$ 200 en échange de relations sexuelles avec des garçons de 12 à 16 ans.²¹ Après avoir été informé de la disponibilité de trois d'entre eux, Lim choisit un garçon de 16 ans et fut arrêté au moment où il paya 8 000 baht (US\$ 235) à l'officier de police sous couverture.²²

En juin 2005, l'avocat de Lim expliqua au tribunal qu'il était impossible de trouver Lim malgré les efforts faits pour le localiser.²³ Lim ne comparaitra pas au tribunal le 18 juillet 2005. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui et la caution de 300 000 baht (US \$ 8 800) payée par sa mère est maintenant déchue. Lim possède encore son passeport et on ignore s'il est toujours en Thaïlande.²⁴

Dans cet exemple, l'agresseur, Lim, chercha activement des relations sexuelles avec des mineurs mais pas avec des enfants pré-

pubères, ce qui le classe dans la catégorie des touristes sexuels préférentiels. Ce cas montre aussi l'importance de suivre attentivement les actions de ceux qui sont arrêtés pour des crimes sexuels contre les enfants. Si l'accusé est libéré sous caution, il peut trouver le moyen de disparaître et ainsi mettre d'autres enfants en danger.

Pédophile

Les pédophiles échangent et partagent souvent des informations sur où et comment exploiter les enfants. L'affaire de TSIE qui suit, organisée entre les États-Unis et le Mexique, montre clairement cette tendance et certains traits de caractère des pédophiles.

Stefan Irving fut arrêté et poursuivi en justice lors d'une enquête sur la station balnéaire de Castillo Vista Del Mar à Acapulco, Mexique, et les activités illicites d'exploitation sexuelle qui y avaient lieu. La station était tenue par plusieurs ressortissants américains et était utilisée pour faciliter l'exploitation de jeunes garçons mexicains, certains n'ayant pas plus de 8 ans.²⁵ Les gérants et les clients de la station leurraient de jeunes garçons des rues ou des plages, pauvres et vulnérables, en les entraînant jusqu'à l'hôtel avec de la nourriture ou de l'argent. Huit Américains furent arrêtés pour avoir utilisé la station afin d'exercer des sévices sexuels sur des enfants.

Stefan Irving, un ancien pédiatre, utilisa Castillo Vista Del Mar pour abuser sexuellement de jeunes garçons et en tirer des images pornographiques. Quand les notes et les journaux personnels gardés par Irving furent trouvés, il s'avéra qu'il avait une préférence pour les garçons âgés de six à douze ans, c'est-à-dire des garçons pré-pubères, comme c'est souvent le cas chez les pédophiles.²⁶ Irving avait déjà été condamné pour des crimes sexuels sur enfants, montrant ainsi la tendance des pédophiles au récidivisme.

Stefan Irving fit appel mais sa sentence de 21 ans de prison fut confirmée en 2006.

Les victimes

Les victimes du TSIE proviennent souvent de milieux sociaux défavorisés. Cependant, ce n'est pas la seule chose qui les caractérise: nombre d'entre eux sont issus d'une minorité ethnique, de populations déplacées ou d'autres groupes sociaux marginalisés. Les victimes sont aussi bien des garçons que des filles, et certains d'entre eux ont été victimes de mauvais traitement ou de négligence familiale. Les enfants qui travaillent, en particulier dans l'industrie du tourisme, et ceux qui dépendent d'un travail saisonnier, peuvent facilement devenir victimes du tourisme sexuel. Parfois, le simple fait d'être né dans un lieu où il existe des inégalités économiques accentuées entre les touristes et les habitants peut mener à l'exploitation sexuelle d'un enfant.

15

Les victimes de TSIE sont souvent:

- Piégées dans la pauvreté
- Membres d'une minorité ethnique
- Dépendants d'un travail saisonnier
- Des enfants qui travaillent
- Des enfants des rues
- Des enfants victimes de négligence ou de mauvais traitement au foyer
- Des orphelins du VIH/SIDA

Les conséquences

Quel que soit les origines des enfants victimes du tourisme sexuel, ils souffrent tous de graves séquelles affectives, psychologiques et physiques. La violence physique de l'exploitation sexuelle engendre de la peur, de graves préjudices et des douleurs physiques. La souffrance psychologique entraînée par l'exploitation sexuelle mène à des sentiments de culpabilité, de dépression et parfois même au suicide. Les enfants sont également plus vulnérables que les adultes aux maladies sexuellement transmissibles (MST), dont le VIH/SIDA.

16

Les enfants victimes de tourisme sexuel sont souvent stigmatisés dans leurs propres communautés et ont du mal à être scolarisés ou à avoir une formation professionnelle. Ils n'ont pas l'appui de la communauté, n'ont pas des rapports sociaux normaux, et n'évoluent pas en tant que membre de la société de la même façon que les autres enfants. En raison de cela, il est encore plus difficile pour les victimes d'ESEC de vivre par leurs propres moyens une vie d'adulte. Les séquelles du TSE sur les enfants sont considérables : leur santé, leur bien-être et leurs perspectives de travail sont tous compromis. Aucun touriste ne peut se permettre de penser que le contact sexuel avec un enfant n'a pas de conséquences psychologiques sur l'enfant ou que c'est acceptable si une compensation financière ou autre est donnée à l'enfant.

Les différents visages du tourisme sexuel impliquant des enfants

Tel qu'on l'imagine communément, dans le processus par lequel l'enfant devient victime de tourisme sexuel, un touriste mâle arrive dans une destination touristique, obtient des renseignements d'un habitant local sur une maison close dans lequel des enfants sont disponibles, s'y rend, puis achète des relations sexuelles avec une fille ou un garçon dans la maison close même, peut-être à plusieurs reprises, avant de retourner dans son pays. Si ce scénario n'est pas rare, ce n'est cependant pas non plus le seul.

Parmi les nombreux facteurs qui peuvent jouer un rôle sont le lieu de l'exploitation, la présence et le profil de la tierce personne, la durée du séjour du touriste, la situation domestique de l'enfant, et le type de logement du touriste. Par exemple, l'agresseur peut être un touriste à long terme ou un résident du pays, qui a donc plus de temps disponible pour préparer un enfant à des rapports sexuels. Aussi, de plus en plus de touristes louent des logements afin d'avoir des lieux privés pour abuser les enfants. Cela réduit les risques de se faire remarquer par le personnel d'hôtel ou autres habitants locaux.

Ces touristes à long terme ou résidents étrangers profitent d'une plus grande

proximité avec les enfants. Dans des affaires récentes, des résidents étrangers qui étaient embauchés en tant qu'enseignants ou bénévoles, ou qui avaient leurs propres commerces, ont profité de leur pouvoir financier sur la population locale pour exploiter des enfants.

Il existe un débat au sein des associations qui travaillent contre le tourisme sexuel sur la validité du mot touriste sexuel quand il s'agit de quelqu'un qui est un résident étranger car le mot « touriste »²⁷ entend que la personne n'est que brièvement de passage. ECPAT International préfère inclure les résidents expatriés dans la définition car le déplacement implique un changement socio-économique, culturel, et même politique qui réduit les inhibiteurs psychologiques de l'individu et qui est propice à l'exploitation sexuelle des enfants.

Exploitation organisée ou tourisme indépendant

Des voyages sont organisés précisément dans le but d'exploiter des enfants mais cela est relativement inhabituel. Les touristes sexuels voyagent rarement avec un groupe, accompagnés de guides, ou en utilisant des services touristiques de la même manière

que les autres groupes de voyageurs. Toutefois, le tourisme sexuel peut se dérouler avec une certaine forme d'organisation, surtout quand il s'agit de touristes sexuels préférentiels qui communiquent entre eux. Par exemple, certains prépareront sur Internet un voyage vers une destination précise, ou établiront ou utiliseront un hôtel dans une destination fréquentée pour recevoir des touristes qui cherchent à abuser des enfants. Dans d'autres cas, une fois que le touriste arrive dans le pays, il ou elle participe aux excursions ou voyages organisés qui sont en fait des circuits sexuels pour abuser d'enfants à peine déguisés.

- 18 *Une affaire d'exploitation sexuelle organisée a été découverte lors d'une recherche sur le tourisme sexuel par des ressortissants*

néerlandais en Gambie. Une touriste déclara avoir vu des jeunes garçons et des jeunes filles entrer et quitter les chambres de touristes néerlandais dans l'hôtel où elle logeait.²⁸ Il semblerait que c'était l'hôtel même qui facilitait l'exploitation sexuelle des enfants.²⁹

En revanche, d'autres touristes à la recherche de rapports sexuels avec des enfants l'ont fait indépendamment de groupes organisés ou de réseaux illicites. En effet, il est possible d'utiliser les nombreux services touristiques qui donnent accès à de multiples destinations dans le monde (par exemple, logement à petit budget, agences de voyages locales, réservations en ligne et compagnies aériennes 'low-cost') pour aller dans des endroits où des enfants vulnérables et pauvres sont facilement accessibles.

Le TSIE et les autres formes d'ESEC

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) prend de nombreuses formes et il existe souvent des liens nets entre les différentes manifestations du problème. Effectivement, il est difficile de séparer certaines formes des autres et il est important de rappeler qu'un type d'ESEC peut conduire à un autre. C'est particulièrement vrai pour le tourisme sexuel impliquant des enfants, qui est lié à plusieurs catégories d'ESEC telles que la traite des enfants à des fins sexuelles, la pédopornographie, et dans certains cas, le mariage précoce.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite de personnes

Les enfants exploités dans des destinations touristiques sont souvent des enfants locaux. Mais il arrive que des enfants soient victimes de traite à l'intérieur du pays ou de traite transfrontalière pour être exploités par des touristes. Il y a de nombreux exemples de mineurs victimes de traite d'un pays à un autre pour des raisons de prostitution et pour être mis à disposition de touristes plus riches que les habitants locaux. Par exemple, depuis longtemps le Cambodge lutte contre un problème de traite de filles vietnamiennes qui sont acheminées clandestinement au Cambodge pour être exploitées sexuellement par une clientèle cambodgienne et étrangère. Au Guatemala, des filles mineures ressortissantes de pays voisins (Salvador,

Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Belize) ont été découvertes dans des maisons closes,³⁰ montrant ainsi que le tourisme sexuel n'est pas uniquement un problème pour les enfants locaux. De plus, le TSE peut être le but final de la traite intérieure. Des travaux de recherche récents au Kenya ont révélé l'étendue du TSE dans les régions côtières du pays et mis en relief que ce sont surtout les mineurs du pays qui en sont victimes.³¹

L'existence d'un lien entre la traite des enfants et le TSE revient souvent: les enfants victimes de traite sont particulièrement vulnérables étant donné qu'ils sont séparés de leur communauté d'origine, de leur contexte culturel, et sont en situation irrégulière aux yeux de la loi. Ils sont donc d'autant plus dépendants de ceux qui profitent de leur exploitation (proxénètes, gérants de maisons closes voire des clients). De plus, les destinations touristiques sont des centres économiques qui accroissent les risques

Traite de filles vietnamiennes à Svay Pak, Cambodge

L'exemple de Svay Pak, un des quartiers chauds les plus notoires du Cambodge (situé à 11 kilomètres de Phnom Penh), illustre parfaitement la relation qui peut exister entre le TSE et la traite de personnes. Le quartier a été fermé fin 2004³² mais les informations récentes indiquent que la prostitution des femmes et des enfants, dont beaucoup viennent du Vietnam, continue avec la même intensité.³³

L'ampleur de l'exploitation sexuelle au Cambodge durant les cinq dernières années est troublante. L'ONU estime que, sur une population d'un million à Phnom Penh, entre 15 000 et 20 000 personnes sont victimes d'exploitation sexuelle commerciale, dont 25% d'enfants.³⁴ Toutefois, ce chiffre est largement moins élevé que celui fourni par le Ministre Cambodgien des Affaires de la Femme (Minister of Women's Affairs) en 2006, qui estime que 30 000 enfants sont victimes de prostitution.³⁵ Svay Pak était connu pour un accès facile aux enfants,³⁶ permettant ainsi de satisfaire la demande locale, régionale et occidentale. Une recherche réalisée en 2002 montra que sur 4 214 visites à but sexuel enregistrées en Décembre 2002, 36% des clients étaient khmers, 42% d'Extrême-Orient (chinois, vietnamiens et japonais) et 22% Occidentaux ou de nationalité inconnue.³⁷

Svay Pak est célèbre pour son grand nombre de filles prostituées d'origine vietnamienne.³⁸ Selon certaines sources, les proxénètes vietnamiens dupent les filles dans les villages de province en leur promettant de trouver un mari de nationalité étrangère ou les enlèvent et les vendent aux maisons closes.³⁹

Beaucoup de filles victimes de trafic depuis le Vietnam sont tenues par des contrats qui durent entre six mois et plus d'un an.⁴⁰ Ces filles sont amenées illégalement au Cambodge pour être exploitées sexuellement par des touristes et par des cambodgiens, démontrant ainsi le fort lien entre ces deux formes d'ESEC. Des filles vietnamiennes sont souvent amenées en passant la frontière des provinces du sud-ouest du pays (Long An, An Giang, Song Be, Kien Giang, Dong Thap, Can Tho and Ho Chi Minh City).⁴¹ Les filles khmères provenant des zones rurales défavorisées de Kompong Cham, Battambang, Svey Rieng, Prey Veng, Kandal ou Takeo⁴² sont aussi victimes de prostitution dans Phnom Penh et ses environs, indiquant d'autant plus qu'il y a une corrélation directe entre la traite et le TSE.

d'exploitation des adultes comme des enfants par de fausses promesses d'emploi ou autres formes de tromperie ou de coercition par les trafiquants.

Il est également possible que des enfants soient victimes de trafic pour des raisons autres que l'exploitation sexuelle – pour travailler ou pour mendier par exemple – mais ils se retrouvent ensuite dans des situations d'exploitation sexuelle. La situation de certains enfants Khmers à Bangkok - qui auraient été amenés clandestinement en Thaïlande pour mendier mais seraient devenus ensuite cibles de touristes sexuels qui peuvent les aborder directement sans l'aide d'intermédiaire - illustre ce problème.

Enfin, il est important de noter que les trafiquants et leurs victimes ont recours sans doute aux mêmes moyens de transport que les touristes. En effet, compte-tenu du nombre de touristes qui utilisent des taxis, autocars, bateaux et avions dans de nombreuses destinations touristiques, il est peu surprenant que ces mêmes moyens de transport puissent servir pour déplacer les enfants là où ils peuvent être mis à la disposition de touristes. Il est important que les touristes et les professionnels de tourisme soient conscients que les services offerts par l'industrie du tourisme peuvent être utilisés par des touristes sexuels et les trafiquants d'enfants et que les enfants qui emploient ces moyens de transport sont peut-être des victimes de traite.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la pédopornographie

Un aspect frappant des touristes sexuels, surtout les touristes sexuels préférentiels et les pédophiles, est la fréquence avec laquelle ils produisent, collectionnent et échangent des images d'abus sexuels sur enfants. Dans de nombreux cas de TSE, l'agresseur sexuel filme ou enregistre les sévices sur l'enfant dans la destination touristique, liant ainsi le TSE à la production de pornographie mettant en scène des enfants. L'agresseur gardera peut être ces images pour son propre plaisir ou les partagera avec d'autres individus. La pédopornographie peut aussi être utilisée pour générer un gain financier: le touriste qui la crée, la partage ou la met sur Internet en échange d'argent ou autre gain. La pédopornographie peut ainsi conduire à attirer d'autres touristes sexuels vers une destination touristique.

En janvier 2007, un homme a été arrêté au Pérou, dans la capitale de Lima et inculpé de tourisme sexuel sur enfants, organisé à travers une agence de voyage. L'homme en question contactait des mineurs sur un site de chat. Il offrait aux mineurs d'importantes sommes d'argent pour des photos d'eux nus ; il utilisait ensuite les photos pour leur extorquer des relations sexuelles avec des touristes.⁴³ L'exploitation de ces enfants ne finissait pas là: l'homme appartenait à un réseau pédophile et distribuait les photos des enfants aux membres du réseau qui pouvaient ensuite participer à un circuit sexuel avec des mineurs choisis. Au moment de son arrestation, on a trouvé en sa possession des CDs contenant de la pédopornographie.⁴⁴

Ce cas montre bien les liens qui peuvent exister entre le TSE et la pédopornographie et montre aussi comment la pornographie mettant en scène des enfants produite dans un endroit touristique peut être utilisée pour attirer des touristes qui cherchent des rapports sexuels avec des enfants.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants et le mariage précoce

Le mariage d'enfants ou mariage précoce (mariage de personnes de moins de 18 ans) peut être considéré comme une forme d'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales quand l'enfant victime est utilisé à des fins de satisfaction sexuelle en échange d'argent ou autre type de paiement. Donc, le mariage peut aussi être un moyen à peine voilé de pratiquer un tourisme sexuel avec les enfants. En effet, il y a des exemples de ressortissants d'un pays qui se déplacent dans un autre pour épouser une mineure en échange d'argent ou un autre type de compensation, passent une semaine avec la jeune fille, pour ensuite l'abandonner et retourner dans son propre pays sans jamais revoir la jeune fille ni sa famille. Ce genre d'exploitation a été observée au Moyen-Orient et en Asie du Sud où le mariage précoce est encore une pratique courante.

Il peut aussi arriver qu'un touriste arrive dans un pays, épouse ou promet d'épouser une mineure, et la ramène dans son pays d'origine. S'ensuit une exploitation sexuelle continue et une dépendance totale de la victime à son agresseur puisque la victime est jeune et coupée de son pays et de sa famille. Ce type de tourisme sexuel a été observé en Asie du Sud et au Moyen-Orient mais aussi en Amérique du Sud. Dans ce cas particulier, le lien entre le tourisme sexuel impliquant des enfants et le mariage précoce ressemble au problème de la traite puisque la victime est enlevée de l'endroit où le « mariage » a eu lieu. Parce que le tourisme sexuel peut prendre la forme du mariage d'enfants, il est essentiel que les interventions et les projets qui cherchent à protéger les enfants ciblent les communautés qui sont vulnérables à ce genre de pratiques aussi bien que l'industrie de tourisme.

Le mariage d'enfants en tant que forme de tourisme sexuel a souvent été associé aux voyageurs venus des pays du Golfe. Des hommes se rendent à Hyderabad en Inde sous le motif de visite ou de traitement médical mais en vérité cherchent, trouvent et épousent des jeunes filles.⁴⁵ Les filles sont exploitées sexuellement et ensuite abandonnées ou divorcées, le mariage n'est donc rien qu'un simulacre pour abuser de l'enfant. La police à Hyderabad estime qu'il y a 35 mariages de ce type chaque mois, même si le nombre exact est difficile à saisir. Ces faux mariages sont appelés des mariages « Cheikh ». ⁴⁶

Les Droits de l'Enfant, la Protection de l'Enfance et le Tourisme

Les droits de l'Homme et de l'enfant garantissent juridiquement la protection des individus et des groupes de personnes contre les actions et les omissions qui peuvent nuire à leur liberté et à leur dignité humaine. Mais si les droits de l'homme font la une du débat politique international, les droits de l'enfant ne font pas l'objet d'autant d'attention bien que ces droits sont étroitement liés aux besoins spécifiques et aux vulnérabilités des enfants qui doivent être distingués de ceux des adultes. De plus, le tourisme figure souvent dans le débat sur les droits de l'homme mais rarement dans celui sur les droits de l'enfant. En vérité le tourisme affecte énormément la vie des enfants partout dans le monde. Les gouvernements et les compagnies touristiques ont une part de responsabilité importante dans la protection des droits des enfants et, s'ils n'en tiennent pas compte, il existe des moyens pour qu'ils en répondent.

24 **Le développement du tourisme touche les enfants**

Une approche au développement qui est fondée sur les droits de l'homme est maintenant considérée comme un moyen de contribuer au développement éthique, durable et équitable, et à un système de gouvernement sain et transparent, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté. En effet, le développement du tourisme touche les conditions économiques et sociales des communautés locales et, par là, la vie des enfants. Mais cet impact peut être aussi bien négatif que positif. Par exemple, si une économie dépendante du tourisme peut bénéficier d'une augmentation du nombre de touristes et donc améliorer la situation économique des enfants, elle peut aussi exposer les enfants locaux aux

touristes qui cherchent des rapports sexuels avec ces derniers. De plus, un tourisme en expansion rapide peut ouvrir la voie à des enfants pauvres et vulnérables. Le développement rapide du tourisme ou les flux touristiques sans restriction peuvent mener à une situation où des enfants sont en présence de touristes étrangers et du même pays mais sans surveillance adulte. Un développement touristique mal régulé peut aussi détruire les moyens traditionnels d'existence dans certaines communautés, et de cette façon enfermer les enfants dans la pauvreté et augmenter les risques qu'ils deviennent victimes d'exploitation sexuelle. Les enfants qui travaillent dans le secteur touristique peuvent être en contact direct avec des touristes qui cherchent des rapports sexuels avec les enfants. Dans l'ensemble, un

nombre croissant de touristes peut mener à une situation où il y a simplement beaucoup d'adultes en la présence d'enfants pauvres et plus vulnérables que ceux des pays d'origines des touristes. C'est précisément cette conséquence du tourisme sur les communautés locales qui met en lumière le lien entre le développement du tourisme et le besoin de systèmes de protection des enfants dans les destinations touristiques.

Les gouvernements et le secteur privé ont l'obligation légale et morale de s'assurer que la protection de l'enfance soit partie

intégrante du monde du tourisme. Sans cela, le tourisme ne peut pas être un bien pour la vie des enfants et certains touristes sans remords continueront à abuser impunément des enfants. ECPAT International et d'autres agences encouragent tous les touristes à choisir et utiliser les services des compagnies touristiques qui pratiquent un tourisme responsable. Demandez aux représentants des compagnies que vous utilisez s'ils ont une politique officielle au sein de la compagnie sur le problème du tourisme sexuel avec les enfants.

Le cadre pour aborder le tourisme et les droits des enfants

En ce qui concerne les droits des enfants et la protection de l'enfance et leurs liens avec l'expansion du secteur touristique, deux conventions internationales sont particulièrement pertinentes. Il s'agit des accords sur les dispositions liées aux enfants garanties par la *Convention Relative aux Droits des Enfants*, ainsi que de la définition retenue internationalement et s'appuyant sur une approche légale, du tourisme durable (principes décrits dans le *Code Mondial d'Éthique du Tourisme* de l'Organisation Mondiale du Tourisme). Les décideurs du monde touristique et de la protection de l'enfance et de la politique sociale doivent reconnaître que leurs intérêts et leurs responsabilités sont entrelacées. Ils doivent donc travailler ensemble pour faire face au tourisme grandissant.

25

La Convention Relative aux Droits de l'Enfant

Les enfants, comme les adultes, jouissent de certains droits fondamentaux dont les Etats du monde doivent être les garants. Ils ont le droit à l'éducation, à se nourrir, au logement, à la sécurité et à la santé. Tous ces droits sont garantis par la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) de 1989, ratifiée par 191 pays, et qui a force de loi. La CDE est le principal texte international en ce qui concerne les droits de l'enfant et les problèmes qui touchent à l'enfance ; elle contient plusieurs dispositions sur la protection des enfants contre l'exploitation. Plus particulièrement, les articles 32, 34 et 35 protègent l'enfant contre l'exploitation sexuelle, la vente et la traite des enfants. D'autres articles de la CDE se rapportent au bien-être physique et psychologique de l'enfant (Articles 31 et 32).

La Définition internationale du développement durable dans le tourisme

“Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de viabilité concernent les aspects environnementaux, économiques et socioculturels du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la viabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects.”⁴⁷

Le tourisme est la plus grosse industrie au monde. Comportant de nombreux secteurs transversaux – tels que l’hôtellerie, la restauration et la location de voitures – le tourisme emploie plus de 8% de la main-d’œuvre mondiale et génère plus d’argent que tout autre secteur dans l’économie planétaire.⁴⁸ En 2005, le nombre de touristes internationaux a dépassé 800 millions, un nouveau record. La même année, le tourisme international a généré plus de 2 milliards de dollars par jour.⁴⁹ De nombreux pays poursuivent le tourisme comme levier pour l’investissement étranger, le développement financier et celui des infrastructures. Le tourisme est donc lié à de multiples thèmes sociaux.

Quelles actions sont menées pour combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants?

Comme toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants (ESEC), la lutte contre le tourisme sexuel est un problème complexe qui nécessite des interventions à plusieurs niveaux. Le tourisme sexuel impliquant des enfants, qu'il soit organisé de façon systématique ou non, implique de nombreux intervenants et donc de nombreuses occasions de le restreindre. Parmi ceux qui tentent de prévenir l'exploitation sexuelle d'un enfant par un touriste figurent : les groupes ECPAT, d'autres ONG, la police locale, des tours-opérateurs, des hôtels, des représentants de la police nationale affectés aux ambassades, les autorités de tourisme, ceux qui travaillent dans les transports locaux (chauffeurs de taxi, de bus), et autres professionnels de tourisme. Si ces personnes travaillent ensemble et de manière coordonnée, elles peuvent créer une barrière forte contre le tourisme sexuel. Le réseau d'ECPAT International s'est engagé depuis longtemps dans ce combat et bénéficie d'énormément d'expérience dans les actions lancées et maintenues contre l'ESEC.

Les actions dans l'industrie de tourisme en collaboration avec les groupes ECPAT peuvent être classées en fonction des mesures initiées dans les pays émetteurs de touristes et celles prises dans les pays de villégiature. Ces mesures demandent une sensibilisation afin de s'assurer que les voyageurs et les professionnels de tourisme sont conscients du problème et sont en mesure de répondre à celui-ci.

La sensibilisation au problème

Dans les pays émetteurs de touristes, les voyagistes, les agences de voyage, les compagnies aériennes, et les autres sociétés touristiques ont élaboré des matériaux éducatifs pour sensibiliser leurs clients sur le tourisme sexuel et son existence dans de multiples destinations ainsi que son illégalité et les graves conséquences pour les enfants.

Ces outils de sensibilisation se présentent sous la forme de dépliants de voyage, de pochettes pour billets, d'étiquettes, de vidéos, et d'autres moyens de communication. ECPAT a réuni beaucoup de ces matériels de sensibilisation sur un CD ROM disponible auprès d'ECPAT International (www.ecpat.net).

Pourquoi la sensibilisation est-elle importante?

Il est essentiel que les touristes soient informés de l'illégalité du tourisme sexuel impliquant des enfants. De nombreux pays ont établi des lois à portée extraterritoriale afin de poursuivre en justice les touristes qui commettent des crimes contre les enfants à l'étranger. Un touriste peut donc être tenu responsable pour ses actes soit dans le pays du crime soit dans son pays d'origine. Quand un pays adopte des lois extraterritoriales à cet effet, il n'y plus de destination touristique qui offre l'immunité à ceux qui exercent des sévices sexuels sur les enfants.

Cependant, il ne suffit pas de mettre les touristes en garde contre les conséquences légales du tourisme sexuel, il est encore plus important de les informer sur les canaux de communication pour signaler les crimes commis par d'autres touristes. En effet, les touristes ont de fortes chances d'observer les comportements inappropriés et criminels chez d'autres touristes et, par conséquent, d'être en mesure de rapporter les faits aux groupes ECPAT et autres organisations, par email et par téléphone via des lignes dédiées anonymes.*

Formation et renforcement de capacités

Les professionnels du tourisme forment une barrière extrêmement importante dans la lutte contre le TSIE. En raison de leur proximité avec les touristes, ce sont des acteurs essentiels pour promouvoir le tourisme responsable, avertir les touristes mal intentionnés, obtenir des signalements par d'autres touristes, distribuer des informations de sensibilisation, et alerter la police, les groupes ECPAT ou ECPAT International. De plus, certains professionnels du tourisme, comme les réceptionnistes, les guides ou les agents de voyage, sont dans une position idéale pour avoir des obtenir des renseignements clés, noms, numéros de passeport et autre information importante, pour identifier l'agresseur.

* Pour en savoir plus, veuillez contacter ECPAT International (info@ecpat.net ou www.ecpat.net) ou consulter le site de l'Organisation Mondiale de Tourisme (UNWTO) : http://www.unwto.org/protect_children.

Ainsi, plusieurs compagnies touristiques ont formé leur personnel sur le thème du TSIE. Ces formations incluent : définitions de l'ESEC, le cadre juridique, la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, les profils des victimes et des agresseurs, les concepts de la responsabilité sociale de l'entreprise, le contexte sociologique de l'exploitation sexuelle des enfants, des études de cas, des jeux de rôles et d'autres. Une fois formé sur le TSIE, le personnel est mieux à même de reconnaître le problème et d'agir en conséquence.

Souvent les compagnies touristiques développent un module de formation sur le TSIE après avoir signé le Code de Conduite pour la Protection des Enfants Contre l'Exploitation Sexuelle dans le Tourisme et l'Industrie des Voyages. Ce programme international pour la protection des enfants dans le tourisme est détaillé dans le chapitre suivant.

De plus en plus d'associations et d'organisations touristiques ont publiquement pris position contre le TSIE. Des organisations telles que l' International Hotel and Restaurant Association ou le Skål ont condamné publiquement l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et font la promotion des actions prises par les ONG et les compagnies touristiques contre ce problème, pour empêcher les touristes d'abuser les enfants pendant leurs voyages. Des exemples de déclarations officielles contre le TSIE incluent la *Final Resolution Condemning Commercial Sexual Exploitation of Children* de l'International Air Transport Association (IATA), la *Resolution to Combat Child Sex Tourism* de la Federation of International Youth Travel Organisations (FIYTO) et la *Declaration against Child Sex Tourism* du Group of National Tour Operators' Associations European Union (ECTAA).

Le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages (Le Code)

Initié par le réseau ECPAT, le Code est un instrument d'autorégulation et de responsabilité sociale des entreprises qui protège les enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme. Le Code est considéré comme un des outils majeurs dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSE). Il comprend six critères que les compagnies signataires mettent en place afin de protéger les enfants vulnérables qui vivent dans les lieux de villégiatures. Les compagnies qui s'engagent à appliquer le Code doivent le faire conformément à des normes établies, des délais fixes, et doivent rendre compte des progrès sur la mise en application des critères.

30



Les critères sont :

1. Établir une politique éthique d'entreprise contre l'exploitation sexuelle des enfants.
2. Former le personnel dans les pays d'origine et dans les destinations dans lesquels elles opèrent.
3. Introduire une clause dans les contrats avec leurs fournisseurs dans laquelle ils déclarent leur rejet commun de l'exploitation sexuelle des enfants.
4. Informer les touristes au moyen de catalogues, brochures, posters, vidéos d'information à bord des avions, billets, pages Web, ou par tout autre moyen qui leur semble approprié.
5. Fournir des informations aux agents locaux « clés » dans chaque destination.
6. Rendre un rapport annuel sur la mise en œuvre de ces lignes directrices.

Le Code fut élaboré par ECPAT Suède en collaboration avec des tours-opérateurs Scandinaves et l'OMT en 1998. Le Code est ensuite devenu un projet-phare du réseau ECPAT, promu et mis en place dans les pays d'origine et d'accueil des touristes.

Après le lancement du Code en Amérique du Nord en avril 2004, le Code a été enregistré en tant qu'association internationale à but non-lucratif en Suède. L'association est dirigée par un comité directeur composé de diverses parties prenantes, dont le secrétariat du Code basé à New York (dans les locaux d'ECPAT USA) est financé par l'UNICEF et soutenu par l'OMT. En mars 2005, le Code a été lancé

au Japon lors d'une cérémonie animée par le Comité Japonais pour UNICEF. Plusieurs voyagistes, dont JTB et JATA, se sont engagés à mettre le Code en application. En Mars 2007, une nouvelle stratégie pour agrandir le Code a été approuvée par l'assemblée générale annuelle (AGA), l'organisme le plus élevé du Code.

A présent, le Code a été signé par près de 600 tours-opérateurs, hôtels et agents de voyage, associations d'agences, et des syndicats de professionnels du tourisme, dans 26 pays de l'Europe, d'Asie, d'Amérique du Nord, et d'Amérique Central et Latine. Des informations supplémentaires sur le Code sont disponibles sur www.thecode.org.

Législation extraterritoriale et application de la législation nationale

Il est extrêmement important d'initier et appliquer des lois qui permettent de poursuivre en justice les touristes coupables de crimes sexuels sur enfants. De façon générale, un touriste peut être poursuivi de deux façons : il/elle peut être arrêté, jugé et condamné par le système judiciaire du pays où le crime a eu lieu, ou il/elle peut être jugé dans son propre pays pour un crime commis à l'étranger.

Législation nationale

Même s'il existe des différences entre la définition de crimes sexuels contre les enfants d'un système juridique à un autre, l'utilisation de législation intérieure est importante pour que certains pays ne deviennent pas des refuges pour touristes sexuels et pédophiles. Dans certains pays, la panoplie d'instruments juridiques pour poursuivre les agresseurs sexuels n'est pas bien définie, manque de précision et ne tient pas compte des vulnérabilités particulières des enfants victimes d'exploitation sexuelle. Néanmoins, ECPAT prône le recours à la législation nationale au lieu des accords d'extradition ou l'utilisation de la législation extraterritoriale pour éviter de faire voyager jusqu'au pays d'origine du touriste les témoins et les preuves et dispenser l'enfant victime qui peut souffrir psychologiquement d'un tel voyage. Il

y a aussi moins de démarches administratives quand on poursuit quelqu'un sur les lieux du crime, ce qui permet donc de réduire tout délai dans la poursuite de l'agresseur. Enfin, la communication entre les parties impliquées ainsi que les repères culturels et sociologiques sont moins compliqués quand il s'agit d'une seule au lieu de deux juridictions : celle qui s'applique au touriste et celle du pays où le crime a eu lieu.

Toutefois, à cause d'un manque de ressources humaines, d'expertise technique et de volonté politique dans les pays de destination et en raison de la corruption qui peut y exister, le système juridique local risque d'échouer à poursuivre les touristes sexuels et par conséquent échouer à protéger davantage d'enfants contre l'exploitation.

En 2006, un ressortissant belge qui avait déjà été condamné pour crimes sexuels sur enfants dans son propre pays fut condamné pour de nouveaux délits du même type au Cambodge. L'homme fut trouvé nu dans un guesthouse de Phnom Penh avec un garçon de 13 ans dont il abusait depuis deux ou trois ans en échange d'un soutien financier apporté à la famille du garçon.⁵⁰ Le procès aurait pu avoir lieu en Belgique mais a eu lieu au Cambodge en vertu de la loi nationale portant sur la débauche afin de faire démontrer que les autorités cambodgiennes intensifient leurs efforts contre l'exploitation sexuelle des enfants. L'accusé reçut une peine de 18 ans en prison, la peine la plus lourde infligée pour un tel crime.

Législation extraterritoriale

La législation extraterritoriale est une extension de la portée juridique d'un pays dans le but d'inclure dans le système pénal du pays les crimes qui sont commis par ses ressortissants au-delà de ses frontières. C'est un des outils les plus importants dans le combat contre le tourisme sexuel puisqu'il permet aux autorités compétentes de tenir les touristes responsables de leur comportement à l'étranger. De cette façon, on peut réduire la probabilité qu'un voyageur échappe aux sanctions après avoir commis un crime dans un pays où il y a peut-être peu de ressources pour traduire quelqu'un en justice et encore moins un touriste, pour ce type d'affaire. Cela laisse aux touristes sexuels potentiels le message qu'ils peuvent être la cible de plusieurs systèmes juridiques.

Selon la dernière comptabilisation, 44 pays détiennent une législation qui permet de

poursuivre en justice leurs ressortissants pour des crimes commis contre des enfants à l'étranger. Mais les prévisions de chaque législation peuvent varier d'un pays à l'autre. Le principe de la double criminalité, qui stipule que le délit commis soit non seulement considéré en tant que tel dans le pays où le crime a eu lieu mais aussi dans le pays qui poursuit son ressortissant, peut, par exemple, exister dans la législation d'un pays mais pas dans un autre. L'application de la législation extraterritoriale peut aussi nécessiter beaucoup de ressources puisqu'elle requière souvent que la police voyage dans le pays du crime pour enquêter. De plus, les preuves et les témoins doivent ensuite être emmenés dans le pays d'origine du touriste pour participer au procès et assurer la condamnation de l'agresseur.

Malheureusement, peu de pays ayant une législation à caractère extraterritoriale

l'applique pour prévenir le problème du tourisme sexuel impliquant des enfants. En fait, il n'y a que très peu de pays qui recourent régulièrement à ce type de législation. Avec les possibilités de voyage qui

s'accroissent et l'expansion de l'industrie du tourisme, il est important qu'à l'avenir tous les pays émetteurs de touristes adoptent et appliquent des lois extraterritoriales contre le TSE.

La condamnation de l'américain Lester Christian Weber en 2005, qui montre bien comment les touristes sexuels préparent avec attention leur voyage dans le but d'avoir des relations sexuelles avec les enfants, donna lieu à une des plus lourdes peines données à un touriste sexuel sous la loi extraterritoriale américaine. Weber se rendit au Kenya avec l'intention d'abuser d'un enfant et d'en créer de la pornographie. A son retour aux Etats-Unis, les autorités ont trouvé des enregistrements vidéo et des photos de l'abus. Après une enquête par la police américaine en collaboration avec les autorités kényanes, Weber fut arrêté, jugé, et condamné à 25 ans d'emprisonnement.⁵¹

Que pouvez-vous faire?

Le tourisme sexuel impliquant des enfants est une violation grave des droits de l'enfant. Que vous soyez un voyageur, un touriste, un professionnel du tourisme ou simplement une personne qui s'intéresse au problème, des démarches existent pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme.

1. Choisissez des compagnies touristiques qui ont une politique contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, par exemple celles qui ont signé le Code de Conduite.
2. Si votre agence de voyage ou votre tour-opérateur n'a pas de politique sur le tourisme sexuel, poussez-le à en adopter une.
3. Consultez le site ECPAT pour en savoir plus sur la situation des enfants dans certaines destinations touristiques (www.ecpat.net).
4. Parlez du tourisme sexuel à votre entourage.
5. Faites des contributions à des organisations locales qui travaillent contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
6. Quand vous voyagez, n'hésitez pas à signaler un cas de tourisme sexuel si vous le soupçonnez (une liste des numéros verts est disponible sur http://www.unwto.org/protect_children/). S'il n'est pas possible d'utiliser un des numéros, veuillez signaler l'abus à une ONG locale ou à ECPAT International (protect@ecpat.net).

35

Que signaler :

a. Un touriste qui abuse sexuellement d'un enfant

Ceci comprend un adulte qui touche un enfant d'une façon inappropriée ou qui force l'enfant à le toucher de façon inappropriée. Ceci peut aussi être un touriste qui abuse un enfant mais sans contact physique, c'est-à-dire qui s'expose à l'enfant, qui lui demande de se déshabiller, qui forcent plusieurs enfants à se toucher entre eux ou qui prend des photos d'enfants dans l'une des situations ci-dessus.

b. Une personne qui vend un enfant

Ceci peut être une personne dans un bar, un hôtel, une boîte de nuit, ou même une maison close, qui aborde des touristes avec des offres de relations sexuelles avec un mineur. Souvent, ce sont les intermédiaires (chauffeurs de taxi, serveurs) qui offrent des enfants aux touristes. Cette personne suggèrera peut-être aux touristes de visiter le quartier chaud de la ville pour rencontrer des filles ou des garçons.

c. Un touriste qui essaye d'acheter un enfant

Un touriste qui aborde les locaux, le personnel d'hôtel, d'autres personnels touristiques, et même d'autres touristes, et qui leur demande où il ou elle peut acheter des relations sexuelles avec des enfants. De tels touristes sont souvent vus en train d'entrer dans des maisons closes, boîtes de nuit ou salons de massage connus pour la présence de mineurs.

d. Un hôtel ou une compagnie touristique qui permet l'exploitation sexuelle des enfants

Si le personnel d'un hôtel ne vérifie pas l'âge des garçons et des filles qui rentrent dans l'hôtel et qui n'ont pas clairement de liens familiaux avec les clients, l'hôtel est peut-être complice d'exploitation sexuelle et doit être signalé à la police. De la même façon, si un membre du personnel propose à un client de l'hôtel des relations sexuelles avec un enfant, l'employé et l'hôtel doivent être signalés à la police. Il peut même arriver qu'un tour-opérateur, un guide ou un autre type de compagnie touristique (trek, aventures, croisières) amène des touristes à des endroits où ils peuvent avoir libre accès à des enfants. Ces compagnies facilitent le tourisme sexuel et doivent absolument être signalées aux autorités locales ou internationales.

36

Si possible, fournissez :

- | | |
|-------------------------|------------------------------------------|
| a. Nom | b. Pays d'origine et numéro de passeport |
| c. Description physique | d. Date et lieu de l'abus |
| e. Résidence ou hôtel | |

Si vous êtes témoin d'un cas de tourisme sexuel impliquant des enfants, signalez-le. Si l'on ne se montre pas intransigeant envers le tourisme sexuel impliquant des enfants, des enfants continueront à être victimes d'exploitation sexuelle par des touristes.

Notes

- ¹ La Déclaration et le Plan d'Action ont été adoptés par 122 gouvernements au premier Congrès Mondial Contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales, à Stockholm, en 1996. En 2006, 161 pays du monde l'ont adopté.
- ² The Herald/El Universal. Payán: Thousands Abused Each Year. 26 Avril 2006. Disponible sur <http://www.eluniversal.com.mx/miami/17968.html>.
- ³ The Protection Project. International Child Sex Tourism: Scope of the Problem and Comparative Case Studies. Janvier 2007.
- ⁴ UNICEF. Situación de la Infancia: Ninos y Niñas que necesitan Protección Especial. Disponible sur <http://www.unicef.org/colombia/08-prot.htm> .
- ⁵ AP, Sexual Exploitation of Minors Taints Colombia's Caribbean Tourist City, 7 Novembre 2007.
- ⁶ UNICEF and the Government of Kenya/Sara Jones. The Extent and Effect of Sex Tourism and Sexual Exploitation of Children on the Kenyan Coast.: Pre-publication Edition. Décembre 2006.
- ⁷ Daily Nation. Kenya's sex tourism Slowly Blossoming and Remains Unabated. Disponible sur: http://www.issafrica.org/index.php?link_id=5&slink_id=2888&link_type=12&slink_type=12&tmpl_id=3 .
- ⁸ UNICEF and the Government of Kenya. The Extent and Effect of Sex Tourism and Sexual Exploitation of Children on the Kenya Coast. Disponible sur : http://www.unicef.de/fileadmin/content_media/presse/Kenia/report.pdf .
- ⁹ Ghana NGO Coalition on the Rights of the Child. Commercial Sexual Exploitation of Children in Tourism and Its Implications for the HIV/AIDS Pandemic in Ghana - the boy-child in focus. Juin 2006.
- ¹⁰ Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. Country Reports on Human Rights Practices, Philippines 6 March 2006. Disponible sur <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61624.htm>.
- ¹¹ Ministry of Road, Transport and Tourism. Freight Transport in Landlocked Developing and in Transition Countries. September 2006. Consulté le 6 Septembre 2006 sur: www.piarc.org/exec/link/library/download.htm?site=en&objectId=1422 .
- ¹² Informations obtenues à la réunion régionale d'ECPAT sur l'Echange de Ressources à Bangkok en Juin 2006.
- ¹³ Information issue directement d'un tour-opérateur en Bulgarie. Information donnée à ECPAT International en mars 2006.

- ¹⁴ Helsingin Sanomat Finnish court imposes heavy fine on man using services of child prostitutes in Russia. 7 Décembre 2001
- ¹⁵ ECPAT International & Tjurukanova, Rusakova and Shakina. Analysis of the Situation and Institutions in the Field of Commercial Sexual Exploitation of Children (CSEC) and Counter-CSEC Activities in Russia. Novembre 2003. p.105.
- ¹⁶ ECPAT International est conscient qu'il existe un débat chez les professionnels de la psychologie et de la médecine sur la validité de la définition de la pédophilie en tant que condition/maladie pathologique. Cependant, en ce qui concerne la présente brochure, ECPAT préfère simplement souligner qu'il existe un comportement dans lequel ce sont les enfants pré-pubères qui sont ciblés par les agresseurs sexuels. ECPAT ne cherche pas à faire partie du débat sur les facteurs chimiques, psychologiques, ou sociaux qui influencent la pédophilie et l'exploitation sexuelle des enfants. .
- ¹⁷ L'Express. Un Touriste Sexuel aux Assises. 19 Octobre 2000. Disponible sur <http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/pedophilie/dossier.asp?ida=418775> .
- ¹⁸ Seto Nu-Wen, 'Special US Police Unit Spies on Suspected Paedophiles, The Electronic New Paper, 21 Août 2005.
- ¹⁹ Seto Nu-Wen, 'Special US Police Unit Spies on Suspected Paedophiles, The Electronic New Paper, 21 Août 2005.
- ²⁰ The Star Online. Teacher Caught for Trying to Buy Sex with Underage Boys. 29 Avril 2005.
- ²¹ Eugene Wee. Thai Child Sex Case: Arrested Man Poly Lecturer. The Electronic New Paper 30 Avril 2005.
- ²² Eugene Wee. Thai Child Sex Case: Arrested Man Poly Lecturer. The Electronic New Paper 30 Avril 2005.
- ²³ The Straits Times Lecturer in love Case on the Run. Consulté le 20 juillet de: <http://jucee.org/China/Lecturer-in-love-case-on-the-run.html> .
- ²⁴ The Straits Times Lecturer in love Case on the Run. Consulté le 20 juillet de: <http://jucee.org/China/Lecturer-in-love-case-on-the-run.html> .
- ²⁵ The Protection Project. International Child Sex Tourism: Scope of the Problem and Comparative Case Studies. Janvier 2007.
- ²⁶ The Protection Project. International Child Sex Tourism: Scope of the Problem and Comparative Case Studies. Janvier 2007.
- ²⁷ L'Organisation Mondiale du Tourisme des Nations Unies dit que "est considérée comme touriste toute personne en déplacement hors de son environnement habituel pour une durée d'au moins une nuitée et d'au plus un an, pour des motifs non liés à une activité rémunérée dans le lieu visité."

- 28 CPA and Terre des Hommes Netherlands. Gambia...The Smiling Coast: A Study of Child Sex Tourism and the Involvement of Dutch Tourists. Janvier 2003.
- 29 Afrol News. Europeans Involved in Gambian Child Sex Tourism. 11 Février2003. Disponible sur http://www.afrol.com/html/News2003/gam001_sex_tourism.htm .
- 30 Casa Alianza. Casa Alianza Investigation Finds Hundreds of Girls Trafficked in Guatemala 31 Mars 2004. Disponible sur <http://www.comminit.com/baseline/baseline2004/baseline-351.html>.
- 31 UNICEF and the Government of Kenya/Sara Jones. The Extent and Effect of Sex Tourism and Sexual Exploitation of Children on the Kenyan Coast.: Pre-publication Edition. Décembre2006.
- 32 ECPAT International, Global Monitoring Report on the Status of Action Against Commercial Sexual Exploitation of Children: Cambodia (2006): 12.
- 33 Andersoon Cooper. Cambodia's Illegal Sex Trade; Al Gore's Global Warning. CNN.com. 21 Mars 2007 Consulté le 16 juillet 2007 de: <http://transcripts.cnn.com/TRANSCRIPTS/0703/21/acd.01.html> .
- 34 Andersoon Cooper. Cambodia's Illegal Sex Trade; Al Gore's Global Warning. CNN.com. 21 Mars 2007 Consulté le 16 juillet 2007 de: <http://transcripts.cnn.com/TRANSCRIPTS/0703/21/acd.01.html> .
- 35 MSNBC. Children for Sale. 5 Septembre 2006. Consulté le 16 juillet 2007 de: <http://www.msnbc.msn.com/id/14483961/> .
- 36 ECPAT International, Global Monitoring Report on the Status of Action Against Commercial Sexual Exploitation of Children: Cambodia (2006): 12.
- 37 ECPAT International, Global Monitoring Report on the Status of Action Against Commercial Sexual Exploitation of Children: Cambodia (2006): 12.
- 38 Donna M. Hughes, Laura Joy Sporic, Nadine Z. Mendelsohn and Vanessa Chirgwin, Factbook on Global Sexual Exploitation, Coalition against Trafficking in Women. Consulté le 16 juillet 2007 de: <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/vietn.htm> .
- 39 Donna M. Hughes, Laura Joy Sporic, Nadine Z. Mendelsohn and Vanessa Chirgwin, Factbook on Global Sexual Exploitation, Coalition against Trafficking in Women. Consulté le 16 juillet 2007 de: <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/vietn.htm> .
- 40 Donna M. Hughes, Laura Joy Sporic, Nadine Z. Mendelsohn and Vanessa Chirgwin, Factbook on Global Sexual Exploitation, Coalition against Trafficking in Women. Consulté le 16 juillet 2007 de: <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/vietn.htm> .

- ⁴¹ Donna M. Hughes, Laura Joy Sporicic, Nadine Z. Mendelsohn and Vanessa Chirgwin, Factbook on Global Sexual Exploitation, Coalition against Trafficking in Women. Consulté le 16 juillet 2007 de: <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/vietn.htm> .
- ⁴² UNICEF, Children on the Edge: Protecting Children from Sexual Exploitation and Trafficking in East Asia and the Pacific (2001), pg. 4.
- ⁴³ Correro. Detienen a sujeto que ofrecía menores a extranjeros. Consulté le 3 août 2007 de http://www.correoperu.com.pe/paginas_notas.php?nota_id=41459&seccion_notas=5 .
- ⁴⁴ Correro. Detienen a sujeto que ofrecía menores a extranjeros. Consulté le 3 août 2007 de http://www.correoperu.com.pe/paginas_notas.php?nota_id=41459&seccion_notas=5 .
- ⁴⁵ Anita Katyal, 'Hyderabad's International Bride Bazaar', Voiced Unabridged: the E-Magazine on Women and Human Rights Around the World (18 April 2007) Consulté le 13 juillet 2007 de: http://www.voices-unabridged.org/article.php?id_article=188&numero=12 .
- ⁴⁶ Anita Katyal, 'Hyderabad's International Bride Bazaar', Voiced Unabridged: the E-Magazine on Women and Human Rights Around the World (18 April 2007) Consulté le 13 juillet 2007 de: http://www.voices-unabridged.org/article.php?id_article=188&numero=12 .
- ⁴⁷ UN WTO web site, http://www.unwto.org/frameset/frame_sustainable.html .
- ⁴⁸ World Travel and Tourism Council, Travel and Tourism: Forging Ahead, World Travel and Tourism Council, Londres, 2004
- ⁴⁹ UN WTO, 2006 World Tourism Highlight Report.
- ⁵⁰ Prak Chan Thul, Douglas Gillison. Belgian Gets 18 Years for Sex With Underage Boy. The Cambodia Daily 11-12 Novembre 2006.
- ⁵¹ The Protection Project. International Child Sex Tourism: Scope of the Problem and Comparative Case Studies. Janvier 2007.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI), le Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg, le Ministère français des Affaires étrangères, Groupe Développement, ECPAT Luxembourg et Irish Aid. Les opinions présentées dans cette publication ne sont attribuables qu'à ECPAT International. Le soutien reçu de la part de l'ASDI, du Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg, du Ministère français des Affaires étrangères ainsi que de Irish Aid ne doit pas être interprété comme une approbation des propos exprimés dans cette publication.



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères





ECPAT International

328/1 Phayathai Road

Ratchathewi, Bangkok

10400 THAILANDE

Tel: +662 215 3388, 662 611 0972

Fax: +662 215 8272

Email: info@ecpat.net | media@ecpat.net

Web site: www.ecpat.net